ADHESION A LA CHARTE EDUCATIVE DE CONFIANCE

Nous attestons avoir pris connaissance des documents communiqués par le chef d'établissement, cadre de l'indispensable relation de confiance à construire entre l'établissement, la famille et le lycéen :

- Le projet d'Etablissement
- Le règlement intérieur
- L'assurance scolaire avec la formule globale établissement pour l'individuelle accident couvrant tous les lycéens /étudiants
- Les modalités d'adhésion à l'APEL (Association des Parents d'Elèves)
- Les tarifs
- La charte éducative de confiance

Tous ces documents vous ont été envoyés par mail et seront consultables sur votre espace famille d'Ecole Directe dans la rubrique « Documents » - « Infos pratiques »

Signatures des parents ou tuteurs

Signature de l'élève

(*) Lorsque les deux parents sont titulaires de l'autorité parentale, ce document peut être signé par un seul d'entre eux, le parent signataire garantissant que le second titulaire de l'autorité parentale consent également à la présente adhésion.